

UN NOUVEL ÉLAN POUR VILLEBON

L'excès de lenteur et l'excès de précipitation

Rythmes scolaires : 2 jours pour revenir aux 4 jours

Il fallait faire vite ! Le 28 juin 2017, le ministre de l'Éducation nationale a signé le décret autorisant les communes à abandonner la réforme des rythmes scolaires pour revenir à la semaine de quatre jours.

Il aura fallu moins de deux jours à la majorité municipale pour s'engouffrer dans la brèche. Certes la décision avait été un peu anticipée : on sait depuis mai que des retours à la semaine de quatre jours seraient autorisés à titre « expérimental ». En juin, le personnel communal impliqué dans les Nouvelles Activités Pédagogiques, les NAPs, ainsi que les associations culturelles ou sportives et les conseils d'école avaient été consultés. Une semaine tout au plus a été accordée aux représentants des parents d'élèves pour qu'ils consultent eux-mêmes leurs affidés.

En Conseil municipal, l'adjoint aux affaires scolaires a déroulé une longue liste de difficultés qui, à l'entendre, semblent quasi insurmontables : l'entretien des locaux scolaires occupés quatre jours et demi par semaine, la multiplication des intervenants, la gestion de l'étude du soir, celle du centre de loisirs le mercredi... Dans tout cela, les enfants ne sont évoqués qu'à propos de leur état de fatigue en fin de semaine et en fin de cycle. Par contre, à aucun moment n'est mentionné l'avis des enfants sur les nouvelles activités abandonnées ou le nouveau changement de rythme qu'ils vont subir...

Nous avons dit non à cette précipitation alors que le bilan complet de la réforme précédente n'a pas encore été tiré. Un premier rapport demandé par les sénateurs avait pourtant noté « un ressenti majoritairement positif du point de vue des apprentissages en élémentaire, plus

négatif en maternelle ». Mais encore ?

Nous avons dit non aussi par égard pour les familles qui subissent des contraintes, notamment professionnelles, et s'étaient déjà organisées pour la rentrée.

Cet abandon précipité est d'autant plus regrettable qu'il aboutit à revenir à la semaine de quatre jours version 2008, dont le bilan est loin d'être satisfaisant. N'aurait-il pas mieux valu prendre le temps de la réflexion pour aboutir à une organisation vraiment convaincante ?

Cette analyse est partagée par la principale fédération des parents d'élèves, par le conseil supérieur de l'éducation, mais aussi par la moitié des communes de l'Essonne, quelle que soit leur étiquette, dont nos voisines Palaiseau et Orsay.

Rétrocession des voiries des Coteaux : attendre, toujours attendre...

Construit par France Pierre entre 2009 et 2015, le quartier des Coteaux a vu sa voirie passer sous la responsabilité des habitants lors de l'achèvement des travaux. La municipalité était censée prendre le relais afin d'y assurer l'entretien des routes et trottoirs comme pour les autres quartiers. Mais ce processus est bloqué par l'absence des documents de construction que France Pierre ne fournit pas.

En attendant, depuis l'installation des premiers habitants en 2010, les caves d'une part importante de la rue des Dahlias, par exemple, sont régulièrement inondées et des évacuations d'eaux usées ne se font plus. Nous avons proposé la création d'une commission « extra-municipale » (associant élus et « citoyens ») pour appuyer les plaintes d'habitants à bout de nerfs et démontrer l'engagement de la mairie à leurs côtés. Demande refusée : le maire estime avoir fait l'effort nécessaire.

À l'évidence, ce n'est pas l'avis des habitants : lors d'une réunion en mairie en juin 2017, ils ont exprimé leur désarroi d'être pris entre les demandes de la municipalité et l'absence de France Pierre alors qu'ils subissent tous ces désagréments.

Retrouvez sur <http://nouvelelanpourvillebon.fr>, notre proposition et la réponse du maire.

Consensus pour des tarifs municipaux plus équitables
Vous avez dit « opposition constructive » ? Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons fait remarquer que les tarifs municipaux subissaient une dérive inacceptable : non seulement les familles les plus défavorisées voyaient leur facture s'alourdir davantage que la moyenne mais toutes étaient exposées à des « effets de seuil ». Autrement dit, elles subissaient une hausse brutale quand, suite à une légère augmentation de salaire, elles se retrouvaient dans une catégorie supérieure de la grille tarifaire.

Pour une fois, la majorité municipale a entendu le message : un groupe de travail conjoint majorité - opposition a été chargé d'élaborer une nouvelle méthode de calcul qui gomme ces défauts.

Restait à tester. C'est ici qu'entre en jeu la forte implication des services municipaux, qui ont simulé informatiquement l'impact du changement.

Ce bel exemple de coopération au service des Villebonnais ne nous empêchera pas de rester vigilants jusqu'à la mise en place effective des nouveaux tarifs...

3 Octobre 2017

Plus d'informations sur <http://nouvelelanpourvillebon.fr>